

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de modernisation de la ligne SNCF de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon est ouverte sur les communes de Gourdan-Polignan (31), Seilhan (31), Labroquère (31), Loures-Barousse (65), Izaourt (65), Luscan (31), Bertren (65), Galié (31), Bagiry (31), Sainte-Marie (65), Saléchan (65), Esténos (31), Fronsac (31), Chaum (31), Marignac (31), Cierp-Gaud (31), Signac (31), Bachos (31), Guran (31), Lège (31), Cazaux-Layrisse (31), Cier-de-Luchon (31), Antignac (31), Moustajon (31), Bagnères-de-Luchon (31).

La mairie de Bagnères-de-Luchon est désignée siège de l'enquête.

Par décision du tribunal administratif de Toulouse du 13 juin 2022, Monsieur Christian Tourailles, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le préfet de la Haute-Garonne est chargé de la coordination de la présente enquête publique et d'en centraliser les résultats.

La personne responsable du projet est monsieur Daniel Coz, auprès de qui des informations peuvent être demandées à l'adresse enquetepublique.montrejeau-luchon@sncf.fr et au numéro suivant 0 805 69 14 04.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux suivants pendant 36 jours consécutifs du vendredi 05 août 2022 à 14h00 au vendredi 9 septembre à 17h00 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

- à la mairie de Gourdan-Polignan, 23 rue René-Arnaud à Gourdan-Polignan,
- à la mairie de Loures-Barousse, place de la mairie à Loures-Barousse,
- à la mairie de Marignac, place Lucien-Saint à Marignac,
- à la mairie de Bagnères-de-Luchon, 23 allée d'Étigny à Bagnères-de-Luchon.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le registre dématérialisé - <a href="https://www.registre-numerique.fr/reouverture-ligne-montrejeau-luchon - ainsi que sur le site Internet des services de l'État pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Bagnèresde-Luchon, à ses jours et heures d'ouverture habituels.

<u>Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé</u> en se rendant sur le site internet des services de l'État :

Service environnement eau et forêt Unité des procédures environnementales

Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau

Ou directement sur le lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/reouverture-ligne-montrejeau-luchon

De plus, <u>le public peut adresser ses observations par courriel</u> à l'adresse suivante : <u>reouverture-ligne-montrejeau-luchon@mail.registre-numerique.fr</u>

Ces observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Il peut adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur <u>par courrier postal</u> à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur — Enquête publique modernisation de la ligne SNCF de Montréjeau à Bagnères-de-Luchon — mairie de Bagnères-de-Luchon — 23 allée d'Étigny 31100 Bagnères-de-Luchon. Elles sont annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé dans cette mairie où elles sont tenues à la disposition du public.

<u>Le commissaire enquêteur reçoit le public,</u> dans le respect de règles sanitaires en vigueur, lors des permanences qu'il tient aux lieux, jours et heures suivants :

- Vendredi 05 août 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bagnères-de-Luchon,
- Mardi 09 août 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Loures-Barousse,
- Mercredi 17 août 2022 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Marignac,
- Mercredi 17 août 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Gourdan-Polignan,
- Mardi 23 août 2022 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Marignac,
- Mardi 23 août 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Loures-Barousse,
- Vendredi 02 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Gourdan-Polignan
- Vendredi 09 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bagnères-de-Luchon.

Enfin, le public peut également prendre rendez-vous, via le site qui héberge le registre dématérialisé, sur les deux créneaux suivants, pour rencontrer le commissaire-enquêteur en visioconférence :

- le samedi 06 août 2022 de 14h00 à 17h00.
- le samedi 20 août 2022 de 10h00 à 12h00.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné avant le 05 août 2022 à 14h00 ou/et après le 9 septembre 2022 à 17h00 ne peut être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur peut être consultée :

- sur le site Internet des services de l'État
- https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Autorisation-loi-sur-l-eau
- dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées peuvent obtenir à leur frais, communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, les préfets de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées statuent sur la demande d'autorisation environnementale, par arrêté interpréfectoral d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.